

07.11.2016 – 09:59 Uhr

Une étude de Caritas, de la Croix-Rouge et de l'Armée du Salut le prouve: L'aide sociale publique doit être renforcée

Luzern (ots) -

L'aide sociale publique est sous pression. Le nombre de cas augmente. Dans le même temps, toujours plus de cantons et de communes mènent une politique d'économies qui n'épargne même pas l'aide sociale. Dans ce contexte, la question se pose de savoir si les oeuvres d'entraide endossent de plus en plus les tâches faisant partie en principe du domaine de compétence de l'aide sociale publique. Une étude le dit clairement : ce danger existe. C'est pourquoi il est nécessaire de renforcer l'aide sociale publique.

Caritas Suisse, la Croix-Rouge suisse et l'Armée du Salut ont commandé une étude sur les relations entre les oeuvres d'entraide et l'aide sociale publique à Carlo Knöpfel, professeur à la Haute École Nordwestschweiz de travail social. La situation a été analysée entre 2005 et 2015, sur la base d'un sondage en ligne auprès des collaborateurs des oeuvres d'entraide, d'études de cas et d'interviews d'experts.

L'étude montre que ces dix dernières années, la relation, la forme de collaboration et l'évolution de l'aide matérielle et immatérielle de l'aide sociale publique et des oeuvres d'entraide se sont développées dans deux directions très différentes. D'un côté, l'aide sociale publique se concentre de plus en plus sur le versement des prestations financières de soutien, le travail des services sociaux est de plus en plus sous pression au niveau économique et temporel, et les services sociaux manquent de plus en plus de temps pour l'accompagnement et la prise en charge à long terme. Dans le même temps, les oeuvres d'entraide ont étendu leur offre, renforcé leurs services de conseil, et elles s'occupent de plus en plus de questions juridiques liées à l'aide sociale.

Pas de déplacement systématique

On ne peut parler d'un déplacement systématique des cas des services sociaux vers les oeuvres d'entraide. Cependant, lorsque les services sociaux ne remplissent pas leur mission, les personnes concernées s'adressent aux oeuvres d'entraide. Les explications concernant les droits des personnes concernées prennent de plus en plus de temps dans les services de consultation de ces dernières. On constate que les personnes qui demandent de l'aide auprès des services publics sont insuffisamment informées de leurs droits et devoirs. Souvent aussi, on entend dire que les services sociaux, très empressés de s'aligner sur les inquiétudes économiques des autorités, adoptent des pratiques beaucoup plus restrictives en ce qui concerne le versement des prestations circonstancielles.

L'aide personnelle, c'est-à-dire le conseil et l'accompagnement des personnes touchées par la pauvreté, représente un point critique. Ni les services sociaux ni les oeuvres d'entraide ne disposent des ressources temporelles et financières leur permettant d'offrir un accompagnement et une prise en charge suffisants aux personnes qui en ont besoin. Ni les uns ni les autres ne peuvent offrir une aide à long terme et exhaustive.

Exigences en hausse

Les interviews des experts confirment les évaluations du sondage en ligne. Ils sont unanimes pour dire que cette évolution va se poursuivre ces prochains temps. Les services sociaux vont devoir se concentrer sur l'examen de l'aide matérielle. Il leur manquera de plus en plus les moyens nécessaires pour mener des mesures d'insertion, offrir de l'aide à plus long terme et des prestations circonstancielles. Un champ d'action s'ouvre ici et les oeuvres d'entraide pourraient s'en emparer si elles le voulaient. Elles devraient repenser leur rôle dans la filière de la sécurité sociale, continuer de diversifier leurs offres, se procurer plus de fonds et établir de nouvelles formes de collaboration avec les services sociaux. Le danger réside dans le fait que les oeuvres d'entraide endossent des tâches étatiques pour lesquelles elles ne sont ni légitimes ni financées. Pour pallier ce danger, il faudrait renforcer à nouveau l'aide sociale publique.

Dans ce contexte, nous formulons quatre recommandations aux oeuvres d'entraide mandataires de l'étude. Premièrement, les oeuvres d'entraide doivent faire en sorte que la protection de l'État de droit continue d'être garantie par l'aide sociale. Deuxièmement, les services sociaux doivent redonner un certain poids à l'aide personnelle, qui comprend le conseil, la prise en charge et l'accompagnement des personnes ayant besoin d'aide. Il faut donc redonner plus de ressources à l'aide sociale. Troisièmement, il faut repenser le financement des prestations circonstancielles. Lorsque celles-ci apparaissent nécessaires dans le cadre de la clarification des services sociaux, elles doivent également être financées avec les fonds de l'aide sociale. Et quatrièmement, les oeuvres d'entraide sont invitées à prendre la parole plus souvent et avec plus de fermeté lorsqu'elles observent des dérives de l'aide sociale et lorsqu'elles constatent que la réduction et la prévention de la pauvreté menacent de disparaître de l'agenda sociopolitique.

Les instances de Caritas Suisse, de la Croix-Rouge et de l'Armée du Salut discuteront des résultats de l'analyse, des recommandations et de leur mise en oeuvre.

L'étude « Les oeuvres d'entraide et l'aide sociale publique - de la complémentarité à la subsidiarité? » se trouve sur les sites Internet des oeuvres d'entraide concernées sous forme de document pdf et peut être téléchargée.

Contact:

Odilo Noti, responsable du Secteur Communication et Marketing, se

tient à votre disposition au 079 686 87 43 pour de plus amples informations.

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/10000088/100795246> abgerufen werden.